

Délibération n°2022-07

Relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres.

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1414-2, L1411-5, L2121-21 et D.1411-5,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu le règlement intérieur du SMALIM adopté ce jour,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant la décision prise à l'unanimité des membres du Comité syndical de procéder à l'élection à main levées des membres de la Commission d'Appel d'offres,

Considérant les opérations de vote et la proclamation des résultats,

Sont déclaré·e·s membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Monsieur Christophe COULON

5 titulaires :

- Yvan HUTCHINSON
- Régis CAUCHE
- Jean-Michel MICHALAK
- Matthieu CORBILLON
- Claire MAIRAI-BEUIL

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-200006120-20220310-D_2022_07-DE

5 suppléant·e·s :

- Bernard GERARD
- Michel BORREWATER
- Samira HERIZI
- Béatrice MULLIER
- Sarah KERRICH-BERNARD

Votes pour : 13

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 14/03/2022
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM